

CORRÉLATION ENTRE LA SYLLABE ET LE MORPHÈME : TENDANCES GRAMMATICALES DU FRANÇAIS.

*Médard Dominique BADA,
Université d'Abomey-Calavi - Bénin*

RÉSUMÉ

D'après le système de classification qui s'est élaboré au XIX^e siècle, les langues sont classées selon des types structurels : le type isolant, le type agglutinant et le type flexionnel. Ces trois types sont considérés comme des directions sous lesquelles tendent les langues d'une manière plus ou moins nette. Nous nous proposons dans cet article, de nous pencher sur le type structurel auquel appartient la langue française.

ABSTRACT

From the system of classification which was elaborated in XIXth century, languages are classified according to structural types: the isolating type, the agglutinant type and the flexional type. These three types are considered as the directions towards which languages lead to in one way more or less clear. The present work describes the structural type of French Language.

INTRODUCTION

Plusieurs études ont été réalisées sur le français. Très peu de documents traitent de la typologie structurelle du français. A travers ces documents, on constate que les linguistes n'accordent pas leurs violons.

Pour E. Sapir (1984), le français comme beaucoup de langues modernes d'Europe serait de type faiblement synthétique. Par contre pour Hjelmslev L. (1984), parlant de la typologie très controversée du français écrit : «certains disent que le français est du type isolant alors que d'autres pensent qu'il est sur le chemin de la polysynthèse ». Dans le Dictionnaire linguistique et des sciences du langage

de Dubois J. (1991), il est écrit ce qui suit : «une langue analytique est une langue isolante, en particulier le français ».

Vu les diverses positions de ces auteurs, on se rend compte que la tendance structurelle du français reste encore discutée.

A quel type structurel appartient la langue française ? Avant de développer cette hypothèse, il est nécessaire de se pencher sur la résolution des problèmes suivants :

- dégager les modèles de structures syllabiques ;

- déterminer les types de structures morphématiques ;
- calculer les indices typologiques de la structure morphologique du mot ;
- déterminer les modèles de structures morpho-syllabiques ;
- étudier la corrélation entre les frontières de morphèmes et les frontières de syllabes.

La corrélation entre la syllabe et le morphème peut servir à déterminer les tendances grammaticales qui agissent dans la langue. Quand les frontières de syllabes coïncident largement avec les frontières de morphèmes, la langue est analytique et agglutinante. Mais si les frontières de syllabes et les frontières de morphèmes divergent, nous avons une langue flexionnelle, synthétique.

I. METHODOLOGIE

Le texte étant le produit du fonctionnement du système de la langue et la source de données sur le caractère de ce système, un texte de 408 mots a été choisi : ledit texte a été segmenté en mots, morphèmes, syllabes et ensuite a été soumis à l'analyse quantitative, typologique et statistique.

Le problème essentiel du mot est celui de sa définition. La définition du mot est très malaisée. Toutefois il existe dans la littérature linguistique un grand nombre de définitions du mot sans qu'aucune ne soit universellement admise.

L'académicien Vinogradov (1972) soumet à une analyse détaillée les définitions du mot les plus connues dans la linguistique mondiale et il en démontre l'insuffisance. Ce sont généralement des caractéristiques incomplètes qui ne révèlent qu'un des aspects du mot, son aspect lexical, grammatical ou phonétique. Et encore ces définitions sont-elles parfois incorrectes. Les définitions du mot proposées par les linguistes français sont souvent trop générales, elles pourraient s'appliquer non seulement au mot, mais également à un groupe de mots et même à une proposition. Telles sont les

définitions de Darmesteter (1946), Meillet (1948) et de Dauzat (1922). Puisqu'elles ne permettent point de dégager le mot des unités voisines, ces définitions n'ont guère de valeur pratique.

D'autres définitions prétendent tracer les limites du mot. Là aussi leurs auteurs ne font souvent ressortir qu'un seul aspect du mot. Dans son article "Le mot", Setälä (1932) remarque à juste titre qu'en définissant le mot les linguistes partent d'ordinaire de la fausse conception que le mot est "l'expression linguistique d'une notion particulière". Les formules de ces linguistes ne révèlent que le côté purement logique du mot sans en signaler les autres particulièrement en tant qu'unité du système de la langue. Pourtant la définition avancée par Setälä (1932) (les mots sont "les plus petites parties indépendantes du langage") demeure elle-même incomplète.

Dans les langues analytiques et agglutinantes comme le turc et le français, on peut définir le mot comme l'unité d'analyse grammaticale ayant un sens doublé d'un complexe de sons, segmentable et non segmentable en éléments signifiants, pourvu d'une autonomie syntaxique et dont la forme graphique est généralement précédée et suivie d'un blanc dans un texte.

La segmentation du texte en morphèmes est faite à partir de l'ouvrage de Cellard J. (1980) et selon les critères définis par Brousseau A. M. et alii (2001).

L'analyse quantitative et typologique du texte étudié est faite selon les méthodes proposées par Greenberg J. H. (1974), Le Minor V. J. (1971), Sapir E. (1921).

II. LA STRUCTURE SYLLABIQUE DU MOT EN FRANÇAIS

2.1. Théories de la syllabe

La syllabe est une des unités fondamentales du langage. C'est le plus petit segment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la phonation. En effet, quand on parle, la première unité qu'on prononce n'est pas un son, mais une combinaison de sons, un groupe de sons, une syllabe.

Le groupement des sons donne une unité phonétique plus importante : la syllabe. La définition scientifique de la syllabe n'a pas encore été établie avec exactitude, car les essais pour définir la syllabe ont été fondés sur des bases trop différentes : acoustiques, articulatoires ou fonctionnelles. Cependant la syllabe est une réalité phonétique.

Traditionnellement, la voyelle était considérée comme le noyau de la syllabe, ou noyau syllabique, et, du fait que l'on peut articuler un son vocalique seul, était appelée sonante, la consonne étant alors uniquement ce qui sonne avec la voyelle ou sonante.

Le linguiste roumain Rosetti définit la syllabe comme "une combinaison minimale de phonèmes dont le noyau est une voyelle précédée ou suivie de consonnes... La fréquence de l'emploi des combinaisons de consonnes au début ou en finale permet de fixer l'endroit de division syllabique". Tandis que le tchèque Hála affirme que le centre de syllabe peut être une voyelle ou une consonne "sonante", soit : voyelle, diphtongue, consonnes liquides et nasales.

Si l'on retient cette hypothèse, on se verra contraint d'accorder dans certaines langues et dans certains cas, un statut vocalique à des sons qui habituellement, ne le possèdent pas dans d'autres langues.

D'après le phonéticien danois Otto Jespersen, les sons se groupent en syllabe autour du son le plus sonore et selon leur degré de sonorité. Il est évident que même dans les sons considérés comme sourds, certains, les occlusifs, sont plus sourds que d'autres, les constrictifs.

Ce son le plus sonore peut, bien entendu, être une voyelle, mais cela n'est nullement obligatoire. Mais, outre que cette théorie souffre de nombreuses exceptions, elle ne définit pas la frontière syllabique, c'est-à-dire la limite entre deux syllabes.

Ferdinand de Saussure (Suisse) définit la syllabe d'après le degré d'aperture des sons. La frontière syllabique est alors située à l'endroit où l'on passe d'une fermeture à une ouverture, et la syllabe

comprise entre une ouverture et une fermeture.

Maurice Grammont et Pierre Fouché se sont appuyés sur des critères physiologiques pour définir la syllabe. La syllabe est liée à la tension musculaire. La tension croît du début de l'émission jusqu'au centre de syllabe, puis décroît.

Cette théorie semble confirmée, non seulement par des faits de phonétique évolutive, mais aussi par les travaux des phonéticiens Stetson (Américain) et Zwirner (Allemand) qui ont expérimentalement constaté que la courbe d'intensité sonore, lors de l'émission de la syllabe, suit la courbe des variations de tension musculaire.

Une syllabe terminée par une voyelle est dite ouverte, celle terminée par une consonne est dite fermée. On parlera donc de langues à syllabation ouverte ou de langues à syllabation fermée selon le type de structure syllabique canon présenté par ces langues.

La structure syllabique canon de la langue permet de savoir quel élément, consonne ou voyelle, est susceptible de constituer le noyau syllabique, ou mieux, le centre de syllabe.

Nous constatons ainsi qu'en français, ce centre de syllabe est une voyelle, sauf quelques exceptions extrêmement rares.

Le son, ou phonème, centre de syllabe, assume la fonction syllabique ; les autres assument la fonction asyllabique.

2.2. Constitution de la syllabe en français

La structure syllabique est une des caractéristiques phonétiques capitales de la langue. Elle varie d'une langue à une autre en ce sens que toute langue a ses particularités, qui se manifestent tantôt dans le choix du son syllabique (qui fait le sommet syllabique), tantôt dans la constitution syllabique, tantôt dans les deux.

La syllabe française est une syllabe vocalique : en

français moderne, seules les voyelles sont susceptibles de former les syllabes. Autant de voyelles, autant de syllabes, telle est la règle qui régit la répartition du mot et du groupe accentuel en syllabes dans la langue française.

La coupe syllabique en français met en valeur la syllabe ouverte : dans la plupart des cas, la consonne française est une consonne croissante. Passons en revue les règles de syllabation française.

1. Toute consonne intervocalique est une consonne à tension croissante. Elle appartient à la voyelle qui la suit, ouvrant la syllabe précédente à l'intérieur d'un mot aussi bien qu'à l'intérieur d'un syntagme.

Ex : aller [a - le] donner [d O - ne]

2. Un groupe de deux consonnes dont la première est un bruit et la deuxième une sonante appartient à la voyelle suivante, les deux consonnes étant croissantes.

Ex : patrie [pa - tri] tableau [ta - blo]

3. Un groupe de deux consonnes dont la deuxième est une des trois sonantes [j, y, w] constitue une syllabe avec la voyelle qui le suit, les deux consonnes sont croissantes quelque soit la nature de la première.

Ex : Allier [a - lje] alouette [a - l wet]

4. Si le groupe de consonnes est formé par deux consonnes bruits ou par deux sonantes ou bien s'il se compose d'une sonante et d'un bruit, la première consonne est une consonne à tension décroissante et la deuxième une consonne croissante.

Ex : Facteur [fak - tœr] bascule [bas - kyl]

5. Dans un groupe de trois consonnes avec un "S" au milieu, la coupe syllabique se fait après le "S".

Ex : Obstacle [o p s - t a kl]

Nous remarquons que sur les 82 types de structures syllabiques, seuls 08 sont productifs :

CV (27, 94 %) ; CVC (09, 80 %) ; V (07, 59 %) ; VC (06, 12 %) ; V' (03, 92 %) ; CV' (02, 69 %) ; CV-CV (02, 69 %) ; V- CCCVC (02, 20 %).

A la lecture de ces résultats, on note que le français connaît des syllabes ouvertes et des syllabes fermées, et la syllabe type du français est la syllabe ouverte CV. (cf tableau 1)

3. La structure morphologique du mot en français.

La structure morphologique du mot est le reflet de la caractéristique typologique de la langue. Plusieurs procédés morphologiques interviennent dans la formation des mots en français. Tout mot construit comporte un élément désignant le radical et ou plusieurs éléments dénotant les catégories de pensée générale qu'on appelle affixes. Parmi les affixes on distingue les flexions (désinence verbale ou marque nominale) et les préfixes et suffixes.

L'analyse morphologique du texte étudié présente 13 modèles de structures morphologiques. Des 13 types de structures morphologiques, les plus usités sont les suivants :

R (48,77 %) ; R- Si (20,09 %) ; R- Si - Si (13,97 %) ; R - Sd - Sd (08,82 %) ; R - Sd - Si (04,41 %) ; P - R - Si - Si (01,71 %) (cf. tableau 2)

4. Structure morpho-syllabique du mot en français

Dans le texte étudié, les modèles les plus usités sont : R₁ (69,11 %) ; R₂ (18,46 %) ; R₂S₁ (02,69 %) ; R₃ (2,45 %) ...

Nous avons analysé les modèles de structures morpho-syllabiques du mot, la corrélation entre les frontières de morphèmes et les frontières de syllabes et la distribution des frontières syllabiques à l'intérieur des morphèmes et aux points de jonction.

On remarque 199 mots soit (48,77 %) de tous les mots du texte sont sans jointure morphématique. Tandis que 149 mots soit (36,51 %) ont des jointures morphématiques. Parmi ces mots 86, soit (21,07 %) de tous les mots du texte ont une jointure morphématique : R – Si ; R – R ; P – R ; 113 mots soit 27,69% des mots du texte ont 02 jointures morphématiques : R – Sd – Si ; R – Sd – Sd ;
 Q R – R – R ; P – R – S.

Les frontières syllabiques et les frontières morphématiques se rencontrent fréquemment. On note 295 jointures morphématiques et 179 coupes syllabiques, c'est-à-dire un peu plus d'une jointure pour une coupe syllabique.

5. Analyse

La classification typologique des langues est une classification des structures de mots, et de la façon dont les structures phonologiques et grammaticales s'organisent dans les formes de mots. Des traits d'ordre analytique, agglutinant, ou fusionnel se rencontrent en fait dans la plupart des langues, et c'est leur proportion relative qui change d'une langue à l'autre.

“Le fait qu'une langue soit isolante ou non est manifestement une question de degré. Etant donné les mots et les morphèmes de la langue en question, le degré moyen d'isolation ou de synthétisme peut s'exprimer par le rapport nombre de morphèmes nombre de mots : plus le rapport est bas, plus la langue est isolante (le rapport pour la langue isolante idéale étant égal à 1). “A la suite de Greenberg J. H. (1960), nous précisons que si le rapport est inférieur à 2, la langue est isolante ou analytique ; si le rapport est compris entre 2 et 3, la langue est synthétique ; si le rapport est supérieur à 3, la langue est polysynthétique.

A quel type structurel appartient la langue française ?

Les indices typologiques de la structure morphologique du mot, nous aideront à préciser la typologie structurale de la langue française.

L'analyse quantitative du texte, faite selon la méthode des indices quantitatifs et morphologiques proposés par Greenberg, J.H. en développant la méthode typologique de Sapir E., nous donne les résultats suivants :

INDICES			
Synthétisme	M/W	703/408	1,72
Analytisme	Waux/W	159/408	0,38
Grammaticalité	a + Waux/M	442/703	0,63
Lexicalité	R/M	259/703	0,37
Mot - composé	R + r/W	259 + 157/408	1,01
Préfixation	P/W	23/408	0,05
Suffixation	S/W	197/408	0,47
Suffixation dérivationnelle	Sd/W	81/408	0,19
Suffixation flexionnelle	Si/W	116/408	0,28
Agglutination	A/J	220/295	0,74

CONCLUSION

L'étude de la corrélation entre les unités phoniques (syllabes) et les unités significatives (morphèmes et mots) nous amène à conclure que le français est une langue analytique et agglutinative.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BROUSSEAU, (A.), et alii, 2001. *Phonologie et morphologie du français*, fides, Montréal, 445 p.
2. CELLARD, (J.), 1980. *Les 500 racines grecques et latines du français*, Bruxelles
3. DARMESTETER, (A.), 1946. *La vie des mots étudiés dans leurs significations*, Paris, p.36.
4. DAUZAT, (A.), 1922. *La vie du langage*, Librairie Armand Colin, Paris, p.92.
5. FOUCHE, (P.), 1927. *Etudes de phonétique générale (syllabe, diphtongaison, consonnes additionnelles)*, Paris.
6. FOUCHE, (P.), 1933. *La prononciation actuelle du français- Le français moderne N°1*
7. FOUCHE, (P.), 1959. *Traité de prononciation française*, Paris.
8. GRAMMONT, (M.), 1954. *Traité pratique de prononciation française*, Paris.
9. GOUGENHEIM, (G.), 1935. *Eléments de phonologie française*, Paris.
10. GREENBERG, (J. H.), 1960. "A quantitative approach to the morphological typology of language". *International Journal of American Linguistics*, 16 (3), pp.178-194.
11. GREENBERG, (J. H.), 1974. *Language Typology: a Historical and Analytic Overview*. The Hague, Mouton, 82 p.
12. Le MINOR, (V. J.), 1971. "Structure statistique d'un texte selon Kalinin". *Etudes de Linguistique Appliquée*, pp. 74-87.
13. MARTINET, (A.), 1945. *La prononciation du français contemporain*, Paris.
14. MEILLET, (A.), 1948. *Linguistique historique et linguistique générale*, Librairie Ancienne Honoré Champion, Paris, p. 30.
15. SAPIR, (E.), 1921. *Language. An introduction to the Study of Speech*. New-York, H a r c o u r t . Brace and World, 222 p.
16. SETÄLÄ, (E.), 1932. *Le mot*, *Journal de la société finno-ougrienne*, XLIII, pp.21-22.
17. VINOGRADOV, (V.V.), 1972. *Rusky Yazik*, Moscou, 80 p. Dictionnaires
18. BARBEAU A., RODH E., 1930. *Dictionnaire phonétique de la langue française*, Stockholm.
19. DUBOIS J. et alii, 1991. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 514 p.
20. WARNANT L., 1968. *Dictionnaire de la prononciation française*, Gembloux.

Annexes

Tableau récapitulatif des modèles de structures syllabiques les plus productifs de la langue française

N° 1	Structure syllabique	Fréquence	%
1	CV	114	27,94
2	CVC	40	09,80
3	V	31	7,59
4	VC	25	06,12
5	V'	16	03,92
6	CV'	11	02,69
7	CV-CV	11	02,69
8	V-CCVC	09	02,20
9	CCV	08	01,96
10	V-CVC	07	01,71
11	CVCC	07	01,71
12	CVC-CV	06	01,47
13	CV-CVC	06	01,47
14	V-CV	05	01,22
15	V-CV-CV	05	01,22
16	CVC	05	01,22
17	VC-CV-VC	05	01,22

Tableau récapitulatif des types de structures morphématiques de la langue française

N°2	Structures morphématiques	Fréquence	%
1	R	199	48,77
2	R-Si	82	20,09
3	R-Si-Si	57	13,97
4	R-Sd-Sd	36	8,82
5	R-Sd-Si	18	4,41
6	P-R-Si-Si	7	1,17
7	R-R	3	0,73
8	P-R-Sd-Si-Si	1	0,24
9	P-R-Sd-Sd-Si	1	0,24
10	R-R-R	1	0,24
11	R-R-Si	1	0,24
12	P-R	1	0,24
13	P-R-Sd-Sd	1	0,24

R= racine

Si= suffixe flexionnel

Sd= suffixe dérivationnel

P= préfixe

Tableau récapitulatif des modèles de structures morpho-syllabiques de la langue française

N° 3	Structures Morpho-syllabiques	Fréquence	%
1	R ₁	282	69,11
2	R ₂	74	18,13
3	R ₃	10	2,45
4	R ₂ S ₂	4	0,98
5	R ₁ S ₁	7	1,47
6	R ₂ S ₁	11	2,69
7	R ₄	2	0,49
8	R ₁ R ₂	2	0,49
9	P ₁ R ₂	1	0,24
10	R ₃ S ₂	1	0,24
11	P ₁ R ₂ S ₁	1	0,24
12	P ₁ R ₁ S ₁	4	0,98
13	P ₁ R ₁	3	0,73
14	R ₁ S ₃	2	0,49
15	P ₂ R ₁ S ₁	1	0,24
16	R ₁ R ₁	1	0,24
17	R ₃ S ₁	1	0,24
18	R ₁ R ₁ R ₁	1	0,24

R₁= racine à une syllabe

P₁= préfixe à une syllabe

S₃= suffixe à 3 syllabes